

## Grille des tarifs d'électricité

Hausse au 1<sup>er</sup> avril 2025, 3 % pour la clientèle aux tarifs domestiques, 3,6 % aux tarifs généraux et 1,7 % au tarif L

Article 1 <sup>er</sup> avril 2024	Article 1 <sup>er</sup> avril 2025	Tarif, option, modalité ou composante de prix	Description	Prix au 1 <sup>er</sup> avril 2024	Prix au 1 <sup>er</sup> avril 2025	Variation 2024-2025
2.5	2.5	<i>Tarif D</i>	Frais d'accès au réseau, par jour Jusqu'à 40 kWh d'énergie par jour, par kWh Reste de l'énergie, par kWh	44,810 € 6,704 € 10,342 €	46,154 € 6,905 € 10,652 €	3,0% 3,0% 3,0%
2.15	2.15	<i>Tarif DP</i>	Jusqu'à 1 200 kWh d'énergie par mois, par kWh Reste de l'énergie, par kWh Prime de puissance, par kW au-delà de 50 kW – Période d'été Prime de puissance, par kW au-delà de 50 kW – Période d'hiver Minimum par mois – Électricité monophasée Minimum par mois – Électricité triphasée	6,483 € 9,857 € 5,061 \$ 6,848 \$ 13,430 \$ 20,146 \$	6,678 € 10,153 € 5,213 \$ 7,054 \$ 13,833 \$ 20,750 \$	3,0% 3,0% 3,0% 3,0% 3,0% 3,0%
2.23	2.23	<i>Tarif DM</i>	Frais d'accès au réseau, par jour x multiplicateur Jusqu'à 40 kWh d'énergie par jour, par kWh x multiplicateur Reste de l'énergie, par kWh Prime de puissance, par kW au-delà de 50 kW ou de 4 kW x multiplicateur	44,810 € 6,704 € 10,342 € 6,848 \$	46,154 € 6,905 € 10,652 € 7,054 \$	3,0% 3,0% 3,0% 3,0%
2.34	2.34	<i>Tarif DT</i>	Frais d'accès au réseau, par jour x multiplicateur Énergie, par kWh – Température égale ou supérieure à -12 °C ou à -15 °C Énergie, par kWh – Température inférieure à -12 °C ou à -15 °C Prime de puissance, par kW au-delà de 50 kW ou de 4 kW x multiplicateur	44,810 € 4,818 € 28,173 € 6,848 \$	46,154 € 4,963 € 29,018 € 7,054 \$	3,0% 3,0% 3,0% 3,0%
2.63	2.64	<i>Option de crédit hivernal – Tarif D</i>	Crédit pour énergie effacée, par kWh	55,132 €	56,786 €	3,0%
2.72	2.72	<i>Tarif Flex D</i>	Frais d'accès au réseau, par jour En période d'hiver : Jusqu'à 40 kWh d'énergie par jour en dehors des événements de pointe, par kWh Reste de l'énergie consommée en dehors des événements de pointe, par kWh Énergie consommée pendant les événements de pointe, par kWh En période d'été : Jusqu'à 40 kWh d'énergie par jour, par kWh Reste de l'énergie, par kWh	44,810 € 4,719 € 8,116 € 55,132 € 6,704 € 10,342 €	46,154 € 4,774 € 8,699 € 45,088 € 6,905 € 10,652 €	3,0% 1,2% 7,2% -18,2% 3,0% 3,0%
3.2	3.2	<i>Tarif G</i>	Frais d'accès au réseau, par mois Prime de puissance, par kW au-delà de 50 kW Jusqu'à 15 090 kWh d'énergie par mois, par kWh Reste de l'énergie, par kWh Minimum par mois – Électricité monophasée Minimum par mois – Électricité triphasée	14,344 \$ 20,522 \$ 11,518 € 8,865 € 14,344 \$ 43,032 \$	14,860 \$ 21,261 \$ 11,933 € 9,184 € 14,860 \$ 44,581 \$	3,6% 3,6% 3,6% 3,6% 3,6% 3,6%
3.5	3.5	<i>Tarif G – Abonnement de courte durée</i>	Majoration des frais d'accès au réseau et du montant mensuel minimal Majoration de la prime de puissance mensuelle en période d'hiver	14,344 \$ 7,014 \$	14,860 \$ 7,266 \$	3,6% 3,6%
3.16	3.15	<i>Option de crédit hivernal – Tarif G</i>	Crédit pour énergie effacée, par kWh	58,168 €	60,262 €	3,6%
3.25	3.23	<i>Tarif Flex G</i>	Frais d'accès au réseau, par mois En période d'hiver : Énergie consommée en dehors des événements de pointe, par kWh Énergie consommée pendant les événements de pointe, par kWh En période d'été : Énergie, par kWh Minimum par mois – Électricité monophasée Minimum par mois – Électricité triphasée	14,344 \$ 9,609 € 58,168 €  11,518 € 14,344 \$ 43,032 \$	14,860 \$ 9,800 € 54,442 €  11,933 € 14,860 \$ 44,581 \$	3,6% 2,0% -6,4%  3,6% 3,6% 3,6%
4.2	4.2	<i>Tarif M</i>	Prime de puissance, par kW Jusqu'à 210 000 kWh d'énergie par mois, par kWh Reste de l'énergie, par kWh Minimum par mois – Électricité monophasée Minimum par mois – Électricité triphasée	16,962 \$ 5,851 € 4,339 € 14,344 \$ 43,032 \$	17,573 \$ 6,061 € 4,495 € 14,860 \$ 44,581 \$	3,6% 3,6% 3,6% 3,6% 3,6%
4.7	4.7	<i>Tarif M – Abonnement de courte durée</i>	Majoration du montant mensuel minimal Majoration de la prime de puissance mensuelle en période d'hiver	14,344 \$ 7,014 \$	14,860 \$ 7,266 \$	3,6% 3,6%
4.10	4.10	<i>Tarif G9</i>	Prime de puissance, par kW Énergie, par kWh Minimum par mois – Électricité monophasée Minimum par mois – Électricité triphasée Majoration pour mauvais facteur de puissance, par kW	4,921 \$ 11,726 € 14,344 \$ 43,032 \$ 12,041 \$	5,098 \$ 12,148 € 14,860 \$ 44,581 \$ 12,475 \$	3,6% 3,6% 3,6% 3,6% 3,6%
4.13	4.13	<i>Tarif G9 – Abonnement de courte durée</i>	Majoration du montant mensuel minimal Majoration de la prime de puissance mensuelle en période d'hiver	14,344 \$ 7,014 \$	14,860 \$ 7,266 \$	3,6% 3,6%

## Grille des tarifs d'électricité

Hausse au 1<sup>er</sup> avril 2025, 3 % pour la clientèle aux tarifs domestiques, 3,6 % aux tarifs généraux et 1,7 % au tarif L

4.17	4.17	<i>Tarif GD</i>	Prime de puissance, par kW Énergie, par kWh – Période d'été Énergie, par kWh – Période d'hiver Minimum par mois – Électricité monophasée Minimum par mois – Électricité triphasée	6,143 \$ 7,271 € 18,045 € 14,344 \$ 43,032 \$	6,390 \$ 7,530 € 18,655 € 14,860 \$ 44,581 \$	4,0% 3,6% 3,4% 3,6% 3,6%
4.42	4.21	<i>Tarif de relance industrielle – Moyenne puissance</i>	Prix plancher, par kWh : prix de la 2 <sup>e</sup> tranche d'énergie au tarif M	4,339 €	4,495 €	3,6%
4.45	4.24	<i>Tarif BR</i>	Énergie associée aux 50 premiers kW de puissance maximale appelée, par kWh Énergie associée à la puissance maximale appelée excédant 50 kW, par kWh Reste de l'énergie, par kWh Minimum par mois – Électricité monophasée Minimum par mois – Électricité triphasée	12,844 € 24,070 € 18,929 € 14,344 \$ 43,032 \$	12,700 € 24,574 € 16,837 € 14,860 \$ 44,581 \$	-1,1% 2,1% -11,1% 3,6% 3,6%
4.55	4.35	<i>Tarif Flex M</i>	Prime de puissance, par kW En période d'hiver : Énergie consommée en dehors des événements de pointe, par kWh Énergie consommée pendant les événements de pointe, par kWh En période d'été : Jusqu'à 210 000 kWh d'énergie par mois, par kWh Reste de l'énergie, par kWh Minimum par mois – Électricité monophasée Minimum par mois – Électricité triphasée	16,962 \$ 3,687 € 58,168 € 5,851 € 4,339 € 14,344 \$ 43,032 \$	17,573 \$ 3,820 € 60,262 € 6,061 € 4,495 € 14,860 \$ 44,581 \$	3,6% 3,6% 3,6% 3,6% 3,6% 3,6% 3,6%
4.67	4.47	<i>Tarif Flex G9</i>	Prime de puissance, par kW En période d'hiver : Énergie consommée en dehors des événements de pointe, par kWh Énergie consommée pendant les événements de pointe, par kWh En période d'été : Énergie, par kWh Minimum par mois – Électricité monophasée Minimum par mois – Électricité triphasée Majoration pour mauvais facteur de puissance, par kW	4,921 \$ 9,422 € 58,168 € 11,726 € 14,344 \$ 43,032 \$ 12,041 \$	5,098 \$ 9,761 € 60,262 € 12,148 € 14,860 \$ 44,581 \$ 12,475 \$	3,6% 3,6% 3,6% 3,6% 3,6% 3,6% 3,6%
5.2	5.2	<i>Tarif L</i>	Prime de puissance, par kW Énergie, par kWh	14,234 \$ 3,619 €	14,476 \$ 3,681 €	1,7% 1,7%
5.6	5.6	<i>Tarif L</i>	Prime de dépassement quotidienne, par kW Prime de dépassement mensuelle, par kW	8,343 \$ 25,026 \$	8,485 \$ 25,451 \$	1,7% 1,7%
5.14	5.15	<i>Tarif LG</i>	Prime de puissance, par kW Énergie, par kWh	15,426 \$ 4,025 €	15,963 \$ 4,165 €	3,5% 3,5%
s. o.	5.20	<i>Tarif LG</i>	Prime pour puissance disponible inutilisée, par kW	s. o.	37,089 \$	s. o.
5.25	5.27	<i>Tarif H</i>	Prime de puissance, par kW Énergie, par kWh – Jours autres que les jours de semaine en hiver Énergie, par kWh – Jours de semaine en hiver	6,178 \$ 6,236 € 21,033 €	6,390 \$ 6,448 € 21,790 €	3,4% 3,4% 3,6%
5.30 a)	5.32 a)	<i>Tarif LD – Option ferme</i>	Prime de puissance, par kW Énergie, par kWh – Jours autres que les jours de semaine en hiver Énergie, par kWh – Jours de semaine en hiver	6,178 \$ 6,236 € 21,033 €	6,390 \$ 6,448 € 21,790 €	3,4% 3,4% 3,6%
5.30 b)	5.32 b)	<i>Tarif LD – Option non ferme</i>	Prime de puissance quotidienne, par kW – Interruptions planifiées Prime de puissance quotidienne, par kW – Interruptions non planifiées Énergie, par kWh Prime de puissance maximale mensuelle, par kW	0,617 \$ 1,234 \$ 6,236 € 6,178 \$	0,639 \$ 1,278 \$ 6,448 € 6,390 \$	3,6% 3,6% 3,4% 3,4%
5.33	5.35	<i>Tarif LD – Option non ferme</i>	Énergie consommée sans autorisation, par kWh	58,168 €	60,262 €	3,6%
5.49	5.42	<i>Tarif LP</i>	Redevance annuelle	1 163,347 \$	1 205,227 \$	3,6%
5.56	5.49	<i>Tarif LP</i>	Énergie consommée sans autorisation, par kWh	58,168 €	60,262 €	3,6%

## Grille des tarifs d'électricité

Hausse au 1<sup>er</sup> avril 2025, 3 % pour la clientèle aux tarifs domestiques, 3,6 % aux tarifs généraux et 1,7 % au tarif L

s. o.	6.21	<b>Option de gestion de la demande de puissance – Engagement (tarif provisoire)</b>	Sous-option I : Crédit nominal fixe pour la période d'hiver, par kW Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe, par kWh  Sous-option II : Crédit nominal fixe pour la période d'hiver, par kW Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe, par kWh  Sous-option III : Crédit nominal fixe pour la période d'hiver, par kW Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe, par kWh  Sous-option IV : Crédit nominal fixe pour la période d'hiver, par kW Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe, par kWh  Sous-option V : Crédit nominal fixe pour la période d'hiver, par kW Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe, par kWh  Sous-option VI : Crédit nominal fixe pour la période d'hiver, par kW Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe, par kWh  Sous-option VII : Crédit nominal fixe pour la période d'hiver, par kW Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe, par kWh  Sous-option VIII : Crédit nominal fixe pour la période d'hiver, par kW Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe, par kWh  Sous-option IX : Crédit nominal fixe pour la période d'hiver, par kW Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe, par kWh  Sous-option X : Crédit nominal fixe pour la période d'hiver, par kW Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe, par kWh  Sous-option XI : Crédit nominal fixe pour la période d'hiver, par kW Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe, par kWh  Sous-option XII : Crédit nominal fixe pour la période d'hiver, par kW Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe, par kWh  Sous-option XIII : Crédit nominal fixe pour la période d'hiver, par kW Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe, par kWh  Sous-option XIV : Crédit nominal fixe pour la période d'hiver, par kW Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe, par kWh  Sous-option XV : Crédit nominal fixe pour la période d'hiver, par kW Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe, par kWh  Sous-option XVI : Crédit nominal fixe pour la période d'hiver, par kW Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe, par kWh  Sous-option XVII : Crédit nominal fixe pour la période d'hiver, par kW Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe, par kWh  Sous-option XVIII : Crédit nominal fixe pour la période d'hiver, par kW Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe, par kWh  Sous-option XIX : Crédit nominal fixe pour la période d'hiver, par kW Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe, par kWh  Sous-option XX : Crédit nominal fixe pour la période d'hiver, par kW Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe, par kWh	s. o.	50,000 \$ s. o. 5,000 €	s. o.
s. o.	6.22 c)	<b>Option de gestion de la demande de puissance – Engagement (tarif provisoire)</b>	Credit pour engagement pluriannuel : Engagement pour deux périodes d'hiver consécutives : crédit fixe effectif × % Engagement pour trois périodes d'hiver consécutives : crédit fixe effectif × %  Prime pour non-respect de l'engagement pluriannuel : Crédit fixe effectif de l'année d'abandon × nombre d'années restant à l'engagement × %	s. o.	5% s. o. 10%	s. o.
s. o.	6.22 d)	<b>Option de gestion de la demande de puissance – Engagement (tarif provisoire)</b>	Crédit pour préavis plus court, par kWh	s. o.	70,000 €	s. o.
6.24	6.25	<b>Option de gestion de la demande de puissance – Engagement (tarif provisoire)</b>	Premier événement de pointe non respecté : Prime, par kW Montant par kW pour calcul de la prime maximale  Événements de pointe non respectés subséquents : Prime, par kW Montant par kW pour calcul de la prime maximale	s. o.	1,510 \$ s. o. 6,050 \$	s. o.
s. o.	6.39	<b>Option de gestion de la demande de puissance – Latitude Applicable à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026 (tarif provisoire)</b>	Prime pour inscription en cours d'hiver, en % du total des crédits : Entre le 1 <sup>er</sup> et le 31 décembre Entre le 1 <sup>er</sup> et le 31 janvier Entre le 1 <sup>er</sup> et le 28 ou le 29 février Entre le 1 <sup>er</sup> et le 31 mars	s. o.	25% s. o. 50% s. o. 75% s. o. 100%	s. o.

## Grille des tarifs d'électricité

Hausse au 1<sup>er</sup> avril 2025, 3 % pour la clientèle aux tarifs domestiques, 3,6 % aux tarifs généraux et 1,7 % au tarif L

s. o.	6.44	<b>Option de gestion de la demande de puissance – Latitude</b> <i>Applicable à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026 (tarif provisoire)</i>	Sous-option I : crédit nominal fixe pour la période d'hiver, par kW en semaine Sous-option II : crédit nominal fixe pour la période d'hiver, par kW en semaine Sous-option III : crédit nominal fixe pour la période d'hiver, par kW en semaine Sous-option IV : crédit nominal fixe pour la période d'hiver, par kW en semaine Sous-option V : crédit nominal fixe pour la période d'hiver, par kW en semaine Sous-option FDS : Crédit nominal fixe pour la période d'hiver pour une interruption durant un événement de pointe de 3 heures, par kW en fin de semaine Crédit nominal fixe pour la période d'hiver pour une interruption durant un événement de pointe de 4 heures, par kW en fin de semaine Crédit nominal si aucun avis n'est transmis pendant la période d'hiver pour un événement de pointe en semaine, selon la moins élevée des valeurs suivantes : – 15 % de la puissance maximale appelée pendant la période d'hiver × crédit, par kW – ou	s. o. s. o.	43,000 \$ 72,000 \$ 82,000 \$ 89,000 \$ 96,000 \$ 1,810 \$ 2,420 \$ 72,141 \$ 21 860,800 \$	s. o. s. o.
4.38	6.52	<b>Électricité additionnelle – Moyenne puissance</b>	Prix plancher, par kWh : prix moyen de la 2 <sup>e</sup> tranche d'énergie au tarif M à 25 kV avec FU de 100 %	6,504 €	6,755 €	3,9%
6.32	6.52	<b>Électricité additionnelle – Grande puissance</b>	Prix plancher, par kWh : prix moyen de l'énergie au tarif L à 120 kV avec FU de 100 %	5,153 €	5,246 €	1,8%
6.36	6.56	<b>Électricité additionnelle – Moyenne et grande puissance</b>	Énergie consommée au-delà de la puissance de référence en période de restriction, par kWh	58,168 €	1,000 \$	71,9%
2.56 et 3.32	6.59	<b>Électricité additionnelle – Photosynthèse ou chauffage d'espaces destinés à la culture de végétaux</b>	Abonnements aux tarifs D, DM, DP, G, G9 ou M : Prix plancher, par kWh : prix moyen de la 2 <sup>e</sup> tranche d'énergie au tarif M à 25 kV avec FU de 100 %  Abonnements au tarif LG : Prix plancher, par kWh : prix moyen de l'énergie au tarif L à 120 kV avec FU de 100 %	6,504 € 5,153 €	6,755 € 5,246 €	3,9% 1,8%
6.46	6.65	<b>Tarif de développement économique</b>	Réduction tarifaire initiale	20%	20%	s. o.
6.61	6.80	<b>Tarif de relance industrielle – Grande puissance</b>	Prix plancher, par kWh : prix de l'énergie au tarif L	3,619 €	3,681 €	1,7%
6.65	6.84	<b>Tarif de relance industrielle – Grande puissance</b>	Énergie consommée au-delà de la puissance de référence en période non autorisée, par kWh	58,168 €	1,000 \$	71,9%
4.21 et 4.22	6.89 et 6.90	<b>Rodage de nouveaux équipements – Moyenne puissance</b>	Majoration du prix moyen	4%	4%	s. o.
5.39	6.91	<b>Rodage de nouveaux équipements – Grande puissance</b> 12 périodes de consommation ou plus	Majoration maximale du prix moyen Majoration minimale du prix moyen	4% 1%	4% 1%	s. o.
5.40	6.92	<b>Rodage de nouveaux équipements – Grande puissance</b> Moins de 12 périodes de consommation	Majoration du prix moyen	4%	4%	s. o.
5.43	6.95	<b>Rodage de nouveaux équipements</b>	Énergie consommée sans autorisation, par kWh	58,168 €	60,262 €	3,6%
4.26 et 5.45	6.97	<b>Essais d'équipements – Moyenne et grande puissance</b>	Multiplicateur, par kWh	11,634 €	12,053 €	3,6%
4.80	6.106	<b>Option de gestion de la demande de puissance</b>	Crédit nominal fixe pour la période d'hiver applicable à une réduction de puissance moyenne variant entre 10 kW et 100 kW (par kW) Crédit nominal fixe pour la période d'hiver applicable à une réduction de puissance moyenne allant de plus de 100 kW à 400 kW (par kW) Crédit nominal fixe pour la période d'hiver applicable à une réduction de puissance moyenne allant de plus de 400 kW à 1 200 kW (par kW) Crédit nominal fixe pour la période d'hiver applicable à une réduction de puissance moyenne de plus de 1 200 kW (par kW) Crédit nominal si aucun avis d'événement de pointe n'est transmis pendant la période d'hiver, équivalent à la moins élevée des valeurs suivantes : – le produit du prix (par kW) par 15 % de la puissance maximale appelée au titre de l'abonnement pendant la période d'hiver par – ou	78,825 \$ 68,315 \$ 63,060 \$ 57,805 \$ 69,366 \$ 21 020,000 \$	81,663 \$ 70,774 \$ 65,330 \$ 59,886 \$ 71,863 \$ 21 776,720 \$	3,6% 3,6% 3,6% 3,6% 3,6% 3,6%
7.3	7.3	<b>Tarif CB – Moyenne puissance</b>	Prime de puissance, par kW Consommation d'énergie autorisée jusqu'à 210 000 kWh par mois, par kWh Reste de la consommation d'énergie autorisée, par kWh Consommation d'énergie au-delà de ou autre que la consommation autorisée, par kWh Minimum par mois – Électricité monophasée Minimum par mois – Électricité triphasée	16,962 \$ 5,851 € 4,339 € 17,450 € 14,344 \$ 43,032 \$	17,573 \$ 6,061 € 4,495 € 18,078 € 14,860 \$ 44,581 \$	3,6% 3,6% 3,6% 3,6% 3,6% 3,6%
7.4	7.4	<b>Tarif CB – Grande puissance</b>	Prime de puissance, par kW Consommation d'énergie autorisée, par kWh Consommation d'énergie au-delà de ou autre que la consommation autorisée, par kWh	15,426 \$ 4,025 € 17,450 €	15,963 \$ 4,165 € 18,078 €	3,5% 3,5% 3,6%
7.9	7.9	<b>Tarif CB – Moyenne et grande puissance</b>	Énergie consommée au-delà du seuil de 5 % en période de restriction, par kWh	58,168 €	1,000 \$	71,9%
13.9	8.9	<b>Tarif biénergie de petite puissance pour le chauffage des espaces</b>	En période de chauffage : Énergie, par kWh – Température égale ou supérieure à -12 °C ou à -15 °C Énergie, par kWh – Température inférieure à -12 °C ou à -15 °C En période sans chauffage : Prime de puissance, par kW au-delà de 50 kW Jusqu'à 15 090 kWh d'énergie par mois, par kWh Reste de l'énergie, par kWh	6,504 € 58,168 € 20,522 \$ 11,518 € 8,865 €	6,738 € 60,262 € 21,261 \$ 11,933 € 9,184 €	3,6% 3,6% 3,6% 3,6% 3,6%
13.10	8.10	<b>Tarif biénergie de moyenne puissance pour le chauffage des espaces</b>	En période de chauffage : Énergie, par kWh – Température égale ou supérieure à -12 °C ou à -15 °C Énergie, par kWh – Température inférieure à -12 °C ou à -15 °C En période sans chauffage : Prime de puissance, par kW Jusqu'à 210 000 kWh d'énergie par mois, par kWh Reste de l'énergie, par kWh	6,504 € 58,168 € 16,962 \$ 5,851 € 4,339 €	6,738 € 60,262 € 17,573 \$ 6,061 € 4,495 €	3,6% 3,6% 3,6% 3,6% 3,6%
13.11	8.11	<b>Tarif biénergie de moyenne puissance avec faible facteur d'utilisation pour le chauffage des espaces</b>	En période de chauffage : Énergie, par kWh – Température égale ou supérieure à -12 °C ou à -15 °C Énergie, par kWh – Température inférieure à -12 °C ou à -15 °C En période sans chauffage : Prime de puissance, par kW Énergie, par kWh Majoration pour mauvais facteur de puissance, par kW	6,504 € 58,168 € 4,921 \$ 11,726 € 12,041 \$	6,738 € 60,262 € 5,098 \$ 12,148 € 12,475 \$	3,6% 3,6% 3,6% 3,6% 3,6%

## Grille des tarifs d'électricité

Hausse au 1<sup>er</sup> avril 2025, 3 % pour la clientèle aux tarifs domestiques, 3,6 % aux tarifs généraux et 1,7 % au tarif L

8.2	9.2	<i>Tarif DN</i>	Frais d'accès au réseau, par jour × multiplicateur Jusqu'à 40 kWh d'énergie par jour, par kWh × multiplicateur Reste de l'énergie, par kWh Prime de puissance, par kW au-delà de 50 kW ou de 4 kW × multiplicateur	44,810 € 6,704 € 45,683 € 6,848 \$	46,154 € 6,905 € 47,054 € 7,054 \$	3,0% 3,0% 3,0% 3,0%
8.8	9.8	<i>Tarifs G, G9, M, MA – Réseaux autonomes au nord du 53<sup>e</sup> parallèle</i>	Consommation d'énergie non autorisée, par kWh	91,102 €	94,382 €	3,6%
8.10	9.10	<i>Tarif MA – Structure</i>	Centrale au diesel lourd, par kWh au-delà de 900 kW Centrale au diesel lourd, par kWh au-delà de 390 000 kWh (prix en date du 1 <sup>er</sup> avril 2025 : 24,692 €/kWh) Autres cas, par kWh au-delà de 900 kW Autres cas, par kWh au-delà de 390 000 kWh (prix en date du 1 <sup>er</sup> avril 2025 : 58,119 €/kWh)	36,540 \$ variable  71,790 \$ variable	37,855 \$ variable  74,374 \$ variable	3,6% s. o.  3,6% s. o.
8.11	9.11	<i>Tarif MA – Révision des prix de l'énergie</i>	A – Centrale au diesel lourd : coût d'entretien et d'exploitation, par kWh B – Centrale au diesel lourd : coût de l'énergie établi pour 2024 (20,039 € par kWh) C – Prix moyen du diesel n° 6 (1 % s) (prix en date d'octobre 2024 : 109,15 \$ par baril) D – Prix moyen de référence du diesel lourd n° 6 (1 % s) : 102,54 \$ par baril E – Autres cas : coût d'entretien et d'exploitation, par kWh F – Autres cas : coût de l'énergie établi pour 2006 (26,44 € par kWh) G – Prix moyen du diesel n° 1 (prix en date d'octobre 2024 : 127,39 € par litre) H – Prix moyen de référence du diesel n° 1 : 61,51 € par litre	3,244 € variable  3,244 € variable  3,244 € variable  3,244 € variable	3,361 € variable  3,361 € variable  3,361 € variable	3,6% s. o.  3,6% s. o.  3,6% s. o.
8.17	9.17	<i>Mesurage net pour autoprodcteur ou autoprodctrice – Option III</i>	Électricité injectée : centrale au mazout lourd, par kWh Électricité injectée : centrale au diesel léger, par kWh Électricité injectée : centrale au diesel arctique, par kWh	19,777 € 38,390 € 55,841 €	20,489 € 39,772 € 57,851 €	3,6% 3,6% 3,6%
8.28	9.28	<i>Électricité interruptible avec préavis – Réseaux autonomes</i>	Crédit fixe, par kW	6,980 \$	7,231 \$	3,6%
8.29	9.29	<i>Électricité interruptible avec préavis – Réseaux autonomes</i>	Composantes du crédit variable : A – Coût d'entretien et d'exploitation, par kWh B – Coût de l'énergie pour l'année de référence 2012, par kWh : – au nord du 53 <sup>e</sup> parallèle : 54,50 € par kWh – au sud du 53 <sup>e</sup> parallèle : 35,50 € par kWh C – Prix moyen du diesel n° 1 (prix en date d'octobre 2024 : 127,39 € par litre) D – Prix moyen de référence du diesel n° 1 : 87,66 € par litre	3,211 € variable	3,327 € variable	3,6% s. o.
8.38	9.38	<i>Électricité interruptible sans préavis – Réseaux autonomes</i>	Crédit, par kW Crédit maximal, par kW	1,397 \$ 38,775 \$	1,447 \$ 40,171 \$	3,6% 3,6%
8.44	9.44	<i>Tarif domestique biénergie – Réseau d'Inukjuak</i> <i>Tarif en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2025</i>	Frais d'accès au réseau, par jour × multiplicateur Jusqu'à 40 kWh d'énergie par jour, par kWh × multiplicateur Reste de l'énergie, par kWh, conformément à l'article 9.46 Prime de puissance, par kW au-delà de 50 kW ou de 4 kW × multiplicateur	44,810 € 6,704 € 20,096 € 6,848 \$	46,154 € 6,905 € 20,567 € 7,054 \$	3,0% 3,0% 2,3% 3,0%
8.46	9.46	<i>Révision des prix du tarif domestique biénergie – Réseau d'Inukjuak</i> <i>Tarif en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2025</i>	Frais d'accès au réseau au tarif DN, par jour, conformément à l'article 9.2 Prix de la 1 <sup>re</sup> tranche d'énergie au tarif DN, par kWh, conformément à l'article 9.2 Prime de puissance au tarif DN, par kW, conformément à l'article 9.2  A – Prix moyen du mazout au Nunavik pour la saison 2020-2021 (hors TPS et TVQ), publié par la Régie de l'énergie dans le <i>Relevé hebdomadaire des prix du mazout léger</i> de la première semaine de mars 2022 : 142,60 € par litre B – Prix moyen du mazout au Nunavik pour la saison 2021-2022 (hors TPS et TVQ), publié par la Régie de l'énergie dans le <i>Relevé hebdomadaire des prix du mazout léger</i> de la première semaine de mars 2022 : 153,38 € par litre C – Valeur calorifique de l'électricité : 3,6 MJ par kWh D – Valeur calorifique du mazout : 37,5 MJ par litre E – Taux d'efficacité du système biénergie en mode mazout : 75 %  Indice de référence au 1 <sup>er</sup> décembre 2022 : 1,0	44,810 € 6,704 € 6,848 \$	46,154 € 6,905 € 7,054 \$	3,0% 3,0% 3,0%
8.50	9.50	<i>Tarif domestique biénergie – Réseau d'Inukjuak</i>	Majoration de l'indice de référence le 1 <sup>er</sup> avril de chaque année à compter de 2023, en fonction de la variation annuelle moyenne de l'indice des prix à la consommation au Québec par rapport à l'indice moyen des prix de l'année civile précédente	variable	variable	s. o.
9.3	10.3	<i>Tarif F</i>	Consommation d'énergie non autorisée, par kWh : prix de la 2 <sup>e</sup> tranche d'énergie au tarif DN indiqué dans l'article 9.2	45,683 €	47,054 €	3,0%
10.4	11.4	<i>Éclairage public – Service général</i>	Prime de puissance mensuelle, par kW	52,072 \$	53,947 \$	3,6%
10.10 a)	11.10 a)	<i>Éclairage public – Service complet</i>	Énergie, par kWh	12,053 €	12,487 €	3,6%
10.10 b)	11.10 b)	<i>Éclairage public – Service complet</i>	Vapeur de sodium : 5 000 lumens (ou 70 W), par luminaire Vapeur de sodium : 8 500 lumens (ou 100 W), par luminaire Vapeur de sodium : 14 400 lumens (ou 150 W), par luminaire Vapeur de sodium : 22 000 lumens (ou 250 W), par luminaire	26,176 \$ 28,515 \$ 30,783 \$ 36,123 \$	27,118 \$ 29,542 \$ 31,891 \$ 37,423 \$	3,6% 3,6% 3,6% 3,6%
10.14	11.14	<i>Éclairage Sentinel – Avec poteau</i>	Diodes électroluminescentes : 6 100 lumens (ou 65 W), par luminaire	26,978 \$	27,949 \$	3,6%
10.15	11.15	<i>Éclairage Sentinel – Sans poteau</i>	7 000 lumens (ou 175 W), par luminaire 20 000 lumens (ou 400 W), par luminaire	48,407 \$ 63,798 \$	50,150 \$ 66,095 \$	3,6% 3,6%
11.2	12.2	<i>Crédit mensuel d'alimentation, par kW – Moyenne ou haute tension</i>	7 000 lumens (ou 175 W), par luminaire 20 000 lumens (ou 400 W), par luminaire	38,041 \$ 54,829 \$	39,410 \$ 56,803 \$	3,6% 3,6%
11.3	12.3	<i>Crédit d'alimentation, par kWh – Tarifs domestiques</i>	Tension égale ou supérieure à 5 kV, mais inférieure à 15 kV Tension égale ou supérieure à 15 kV, mais inférieure à 50 kV Tension égale ou supérieure à 50 kV, mais inférieure à 80 kV Tension égale ou supérieure à 80 kV, mais inférieure à 170 kV Tension égale ou supérieure à 170 kV	0,6754 \$ 1,0824 \$ 2,4165 \$ 2,9560 \$ 3,9062 \$	0,6869 \$ 1,1008 \$ 2,4576 \$ 3,0063 \$ 3,9726 \$	1,7% 1,7% 1,7% 1,7% 1,7%
11.4	12.4	<i>Rajustement pour pertes de transformation</i>	Tension égale ou supérieure à 5 kV	0,2656 €	0,2736 €	3,0%
12.17	13.3	<i>Service Signature – Service de base</i>	Reduction mensuelle de la prime de puissance, par kW	19,597 €	19,930 €	1,7%
12.18	13.4	<i>Service Signature – Options</i>	Frais annuels par point de livraison	6 107,570 \$	6 327,443 \$	3,6%
			Frais annuels pour le suivi des harmoniques	5 816,733 \$	6 026,135 \$	3,6%
			Frais annuels pour le bilan des indicateurs et le balisage du comportement des charges	5 816,733 \$	6 026,135 \$	3,6%